



Pont d'Arve : Stop à une autoroute en centre-ville ! Limitons le trafic motorisé individuel à une seule voie

Pour des conditions de vie salubres sur le boulevard du Pont d'Arve, exigeons le respect des normes fédérales sur la pollution de l'air et les nuisances sonores.

Moins de véhicules motorisés pour la santé des habitants, pour le climat, et pour une ville plus accueillante.

Éléments de contexte sur la pétition adressée au Conseil Municipal (ville de Genève) et au Grand-Conseil (Canton de Genève)

La circulation dense et incessante de poids lourds, voitures, motos et scooters sur le boulevard du Pont d'Arve et le boulevard de la Tour génère une pollution sonore et de l'air **reconnue par les autorités cantonales et municipales comme en-dehors de tout cadre légal**. L'air y est irrespirable, on peut y dénombrer plus de 1.200 véhicules motorisés par heure¹, et le niveau sonore dépasse amplement les valeurs d'alarme d'exposition au bruit². **Au-delà de l'inconfort quotidien, les habitants sont exposés à un risque accru d'accidents vasculaires cérébraux, de cardiopathies, de cancer du poumon et d'affections respiratoires chroniques ou aigües**³. En Suisse, chaque année, cette pollution de l'air tue 5.500 personnes⁴ et engendre 14.000 hospitalisations et 3,6 millions de jours d'activité réduite⁵.

L'aménagement actuel pose également des problèmes de sécurité pour les usagers : les ambulances et véhicules d'urgence sont ralentis dans les bouchons, pouvant perdre plus d'une précieuse minute sur leur chemin vers l'hôpital, et, en l'absence de piste cyclable continue et sécurisée, les cyclistes doivent naviguer entre les voies de circulation.

Cela ne peut plus durer ! L'absurdité sanitaire, écologique et sociale de cette autoroute au cœur de la ville doit cesser, et le droit à la santé des habitants être assuré.

L'avant-propos de la « Stratégie de protection de l'air 2030 »⁶ du canton reconnaît que « disposer d'un air sain est la toute première condition de notre bien-être » et conclut, par rapport à la « bataille qui s'impose contre la pollution de l'air [...], qu'il en va de la santé et de la qualité de vie des habitants de notre région ». Or, six ans après le lancement de ladite Stratégie, aucune mesure visant à réduire la circulation sur le boulevard n'a été mise en œuvre⁷. Le Boulevard du Pont d'Arve est pourtant l'un des axes les plus pollués de la ville, et devrait en

¹ Le rapport ROPAG (<https://www.ge.ch/document/rapports-qualite-air-geneve-ropag>) de 2006 indique une moyenne annuelle de 1.200 véhicules par heure vers 17h00 – selon nos estimations, on dénombre fréquemment plus de 1.500 véhicules par heure.

² <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/bruit/info-specialistes/exposition-au-bruit/valeurs-limites-pour-le-bruit/valeurs-limites-dexposition-au-bruit.html>

³ Organisation mondiale de la Santé https://www.who.int/health-topics/air-pollution#tab=tab_1

⁴ Agence Européenne pour l'Environnement : <https://www.eea.europa.eu/fr/pressroom/newsreleases/de-nombreux-europeens-restent-exposes/mortalite-prematuree-imputable-a-la>

⁵ <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/air/info-specialistes/effets-de-la-pollution-atmospherique/effets-de-la-pollution-atmospherique-sur-la-sante.html>

⁶ <https://www.ge.ch/document/strategie-protection-air-2030> – stratégie validée par le Conseil d'Etat le 16 décembre 2015

⁷ La limitation de la vitesse à 30km/h est à saluer, et pourrait marginalement contribuer à une amélioration des conditions de vie sur le boulevard. Néanmoins, cela n'a que très peu d'effet tangible, d'autant plus que le cadre réglementaire pour les zones 30km/h n'est pas appliqué et que rien n'est mis en œuvre pour faire respecter cette limitation (hormis aux longues heures de pointe, où les bouchons se chargent *de facto* de réduire la vitesse du flux de circulation en dessous de cette limite).

conséquence être considéré comme prioritaire dans le cadre de la politique d'assainissement de l'air, d'autant plus qu'il est essentiellement un lieu d'habitation.

Par cette pétition, nous exigeons que les normes fédérales en termes de pollution de l'air et de pollution sonore soient respectées sur le boulevard du Pont d'Arve.

Cela passe nécessairement par une réduction du trafic individuel motorisé par quelque moyen que ce soit.

Nous demandons qu'une mesure immédiate en ce sens soit la restriction de la circulation individuelle motorisée à une seule voie, laissant le reste de la route aux vélos, aux ambulances et aux transports en commun. Les travaux sur les canalisations de l'été 2023 ont démontré qu'il est possible de diminuer le trafic motorisé sur le boulevard. Après trois mois de fermeture totale à la circulation du tronçon compris entre le carrefour des Vingt-Trois-Cantons et la rue des Voisins, la circulation y sera réouverte sur une seule voie à la mi-octobre. Cette restriction doit perdurer à la fin des travaux et être étendue au reste du boulevard.

Une telle mesure devra rapidement être complétée par un réaménagement du boulevard incluant par exemple l'élargissement des trottoirs et leur végétalisation, et la mise en place d'une piste cyclable de bout en bout. Il est temps que le boulevard du Pont d'Arve – et ses alentours – devienne un lieu de vie convivial, humanisé et salubre.

Contact :

Pont d'AIR : pontdair@gmail.com (suivez nous sur instagram @pontdair)